Fiche

Le chômage représente l'un des dysfonctionnements du marché du travail dès lors qu'il n'est pas souhaité. Plus généralement c'est la situation de sous-emploi qui est à considérer comme l'un des maux des nations à économie de marché. Toutefois, dans la définition du chômage il est possible d'inclure une part de chômeurs dits volontaires pour lesquels cette situation est désirée. C'est délibérément que nous ne nous intéresserons pas à cet état, car il ne peut être considéré comme un dysfonctionnement.

1. Chômage et taux de chômage

1.1. Présentation du chômage

Le chômage est la **situation dans laquelle se retrouvent les personnes, en âge de travailler (plus de 15 ans), privées d'un emploi, en recherchant un et immédiatement disponible afin de l'occuper**. Cette définition donnée par le BIT (bureau international du travail) est celle retenue par l'Insee. Ses limites sont difficiles à circonscrire, car elle ne semble pas exclure l'inactivité et donc le chômage volontaire. En effet, ceux qui ont délibérément quitté leur emploi en fin d'en trouver un mieux rémunéré appartiennent à cette population. C'est pourquoi autour du chômage subsiste un phénomène de halo.

Exercice n°1

La **comptabilisation du chômage** est donc **difficile à obtenir** et n'est pas toujours très fiable. En France, **deux méthodes** sont retenues.

Les **statistiques mensuelles du ministère du Travail et de l'Emploi** sont remontées à partir des fichiers du **Pôle emploi** recensant les chômeurs. C'est le taux qui est annoncé mensuellement par le gouvernement.

Le BIT retient d'autres critères. C'est la méthode employée par l'Insee, adoptée par un ensemble de pays elle permet de réaliser des comparaisons internationales plus fiables. Le chômeur au sens du BIT, en plus de la définition donnée précédemment, doit répondre à trois critères :

- ne pas avoir travaillé ne serait-ce qu'une heure de travail rémunéré au cours de la semaine de référence ;
- être disponible pour travailler suivant toute proposition d'emploi ;
- avoir recherché activement un emploi.

Trimestriellement, l'Insee mène une **enquête** auprès de 75 000 chômeurs pour savoir si elles correspondent aux critères précédemment cités sur la période de référence. Elle établit, de cette manière, le niveau de chômage en France.

Exercice n°2

1.2. Le taux de chômage

Actuellement, le taux du chômage en France se situe à 10,2 % de la population active et 12 % pour l'ensemble de l'Europe (source Insee, mars 2013). Il établit le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active totale, soit :

Taux de chômage = (nombre de chômeurs/population active totale) × 100

Ce dernier est directement influencé par l'importance du déséquilibre qui résulte de la rencontre de l'offre et de la demande de travail. Plus l'offre est importante et plus le taux de chômage est élevé. Il convient également de noter qu'en France le chômage des jeunes et des seniors est plus marqué. Le premier est la conséquence directe d'un manque d'expérience, voire de qualification. En ce qui concerne les seniors, les entreprises sont moins enclines à embaucher du personnel trop âgé considérant que ceux-ci peuvent être moins impliqués dans la vie économique de leur employeur.

Exercice n°3

2. Le manque de flexibilité du marché du travail

Il est souvent fait le reproche à l'économie française d'être trop rigide enserrée dans un cadre juridique trop imposant. Dans une approche libérale, la suppression du SMIC permettrait de faire baisser le taux de chômage, car les employeurs, de fait, auraient moins de contraintes à l'embauche. Notamment en temps de crise, cela permettrait de maintenir des embauches et le prix du marché (salaire) serait librement fixé par le jeu de l'offre et de la demande en dehors de toute contrainte juridique. Le coût du travail pourrait, ainsi, être allégé. Il correspondrait à un prix d'équilibre, permettant, de la même manière, aux entreprises d'augmenter leur demande de travail.

D'autres arguments peuvent être avancés pour expliquer la rigidité du marché du travail, dont, notamment la lourdeur de la fiscalité qui se positionne comme un des freins de l'emploi ou encore la législation protectrice de l'emploi. Le sujet est d'ailleurs d'actualité, car une partie des détracteurs de la loi sur la sécurisation de l'emploi voit en elle, un vecteur de la montée du chômage.

Exercice n°4

3. Chômage structurel et conjoncturel

3.1. Chômage structurel

C'est un chômage chronique, de long terme, qui correspond à un déséquilibre profond et durable du marché du travail. Il est le corollaire de changements structurels de la nation (ex. : structure démographique, sociale...) qui va impliquer une inadéquation entre l'offre et la demande travail... L'exemple souvent cité est l'inadéquation des qualifications de l'offre face aux besoins des entreprises. Il est ici possible de considérer que le progrès technique est destructeur d'emploi et ne permet pas à ce type de chômeur de retrouver vite un emploi. Cependant, ce phénomène est à tempérer. En effet, selon Sauvy même s'il existe une destruction à court terme, le progrès technique crée, comptablement, autant d'emplois, mais dans d'autres secteurs d'activités (ex. : la recherche). Il s'agit de la thèse de déversement.

3.2. Chômage conjoncturel

C'est le chômage qui est directement lié à la conjoncture et donc à l'activité économique. Plus cette dernière ralentit et plus le taux de chômage est élevé. En effet, les entreprises afin d'anticiper la baisse de la demande des biens et services qu'elles produisent vont, à court terme, agir sur le facteur travail en licenciant. La récession devient alors la cause directe de ce type de chômage. Selon Okun, en période de récession la production baisse plus que proportionnellement par rapport à l'emploi.

Enfin, il faut noter que le chômage lié à une activité saisonnière (ex : pisteur) ne peut être considéré comme du chômage structurel.

Il faut également retenir qu'il existe un chômage « frictionnel » qui correspond à la période entre le moment où un individu se met à la recherche d'un emploi et le moment où il le trouve.

Exercice n°5

Zoom sur... Le chômage volontaire

Le chômage volontaire est une situation voulue par son auteur. C'est donc délibérément que celui-ci décide de quitter son emploi (totalement ou partiellement) soit parce qu'il souhaite en obtenir un à un meilleur salaire, soit par ce qu'il souhaite accorder davantage de temps à ses loisirs... Il semble que son taux soit intimement lié à la conjoncture. La perspective de la récession devrait rendre les individus prudents et les encourager à conserver leur emploi. Cependant, d'autres facteurs interviennent ici. Tout d'abord, le salarié peut refuser de s'adapter aux conditions de l'emploi et va alors considérer que son salaire ne justifie pas la pénibilité du travail effectué. Enfin, dans une optique libérale, les prestations complémentaires vont être un vecteur du chômage volontaire. C'est d'ailleurs l'une des principales critiques formulées par les libéraux à l'égard du traitement social du chômage.

© 2000-2025, Miscellane